



AED/SNC-IHEDN

Association Armement, Économie de défense, Souveraineté numérique et Cybersécurité de l'Institut des hautes études de défense nationale

Principes de fonctionnement des groupes de réflexions d'Athéna

Un groupe de réflexion d'Athéna (GRA) est par essence un groupe organisé de 5 à 10 personnes travaillant ensemble sur un sujet déterminé, dans l'esprit des travaux de comité de l'IHEDN.

Le nouveau cycle des GRA s'inscrit dans la continuité des groupes de réflexion des cycles précédents. Il présente quelques modifications de son organisation, présentées ci-dessous, pour améliorer sa structuration et le flux et la visibilité des publications d'AED/SNC-IHEDN.

L'émergence d'un GRA peut avoir deux origines :

- Une proposition de sujet, spontanée ou en réponse à un appel à idées,
- Un sujet ayant déjà fait l'objet d'une réflexion et donné lieu à un écrit (projet d'article, de rapport...) et dont l'auteur (les auteurs) souhaite(nt) qu'il soit partagé et approfondi dans un cercle plus large.

La participation aux travaux des GRA est ouverte aux :

- membres d'AED/SNC-IHEDN (à jour de leur cotisation),
- personnes extérieures, moyennant qu'elles aient effectué la démarche de devenir membre associé.

Cadre

Afin d'assurer au mieux la légitimité et la qualité des travaux, et la préservation des liens harmonieux établis avec l'IHEDN, le choix des thèmes, la conduite des travaux et la production des GRA devront s'attacher à respecter les points suivants :

- Le respect des thématiques relatives à l'armement, à l'économie de défense, à la souveraineté numérique et à la cybersécurité organisées en macro-thèmes :
 - Géostratégie et souveraineté,
 - Économie de défense,
 - Armement, cybersécurité et technologies,
 - Éthique et armement,
- Le devoir de réserve,
- La neutralité (politique et religieuse),
- La modération de ton.

Ces limites de bon sens ne doivent évidemment pas brider les réflexions, l'intérêt principal des travaux étant d'aboutir à des propositions fortes et originales, s'appuyant sur une pensée hors des sentiers battus.

Principes de fonctionnement

- Avant le lancement des travaux, l'auditeur à son initiative rédige une note synthétique (typiquement une page recto/verso). Cette « note de cadrage » comprend idéalement les rubriques suivantes :
 - Un titre et la description du périmètre de l'étude proposée,
 - Les objectifs et livrables (article, conférence, rapport, etc...),
 - La méthodologie prévue (entretiens, brainstorming, biblio etc..) et la logistique (présentiel ou numérique, modalité de partage des travaux dans un espace collaboratif ou autre),
 - Les membres de l'équipe constituée, si elle existe, et/ou les profils recherchés,
 - Le calendrier prévu et les étapes clés (viser si possible < 1 an, pour des projets plus longs, il est important de définir des étapes intermédiaires),
 - Le soutien souhaité pour trouver des participants, ou organiser des entretiens avec des personnalités, *etc.*

Cette note doit être prise comme un éclairage des intentions, pour faciliter la mise en œuvre et la coordination des groupes, et ainsi accroître leur visibilité. Elle ne saurait constituer une contrainte bridant les réflexions du groupe.

Dans le cadre d'un sujet de réflexion déjà étoffé, l'auditeur à son initiative :

- décrit dans une note de cadrage comme ci-dessus, en particulier, les contributions ou compléments attendus, les profils des contributeurs recherchés et le calendrier prévu,
 - fournit le résultat de son travail initial.
- Travaux et rédaction des publications
 - Chaque groupe mène les travaux comme il l'entend, avec l'organisation qui lui convient.
 - Pour aider les groupes, un guide de rédaction des publications (rapports, articles, post...) sera fourni par le responsable de la communication, pour ce qui concerne :
 - Le format et la longueur des textes et annexes,
 - Les sources et illustrations, avec les droits appropriés,
 - Les éléments légaux.L'objectif est d'être, pour la forme et les aspects juridiques, en cohérence avec les pratiques en place au sein de l'IHEDN pour les travaux des auditeurs.

Gouvernance : le comité éditorial

Ce comité comprend le responsable de la communication, un représentant du groupe des sages, le président d'AED-SNC/IHEDN, un représentant du comité directeur ou du bureau, le responsable des GRA, et les responsables de la coordination des 4 macro-thèmes ci-dessus (dans la mesure du possible, ceux-ci seront désignés parmi les membres déjà cités).

- Avant le lancement des travaux,
Le comité éditorial :
 - Valide la note de cadrage et si nécessaire l'oriente,
 - Apporte son soutien au recrutement de participants (adhérents d'AED/SNC-IHEDN, membres associés) ou à l'entrée en contact avec des personnes à interviewer
- Avant la publication des travaux (articles, rapports, *etc.*),
Le comité éditorial donne son approbation à la publication et précise le périmètre de publication (conférences, rendez-vous d'Athéna, internet, ouvrage papier, médias sociaux, EAS, autorités, *etc.*). Autant que possible, les travaux seront valorisés sur plusieurs supports pour augmenter leur visibilité.